

AFFAIRE N° 19. - Acquisition d'un terrain de 597 m2 cadastré section BW n° 146 sis chemin Gaud à Bellepierre, appartenant à Monsieur Marius BENARD, en vue de la réalisation d'un plateau de sport pour l'école du Canal du Brûlé

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Considérant l'exiguité actuelle du terrain de l'école communale du Canal du Brûlé, la Commune envisage l'acquisition d'un terrain voisin susceptible de permettre la réalisation d'un plateau sportif.

Ce terrain cadastré section BW n° 146, d'une superficie de 597 m2, se trouve chemin Gaud à Bellepierre, en contrehaut de la cantine scolaire.

Il appartient à Monsieur Marius BENARD avec qui un accord est intervenu sur le prix de 69 000 Francs.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 69 000 Francs ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 903 article 210 du budget communal et

financée à l'aide d'un emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consi- gnations pour acquisitions foncières diverses.